



Pêcheurs de thon et norme européenne

Christian Lequesne

► To cite this version:

Christian Lequesne. Pêcheurs de thon et norme européenne. Critique Internationale, 2002, 15, pp.54-62. 10.3917/cii.015.0054 . hal-01017851

HAL Id: hal-01017851

<https://sciencespo.hal.science/hal-01017851>

Submitted on 3 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Enquête

Contre-jour

Pêcheurs de thon et norme européenne

par Christian Lequesne

Vers l'île d'Yeu, 19 août 2001. Un chercheur du Centre d'études et de recherches internationales, en mission dans une île française de l'Atlantique en plein été : pour y faire quoi ? Pour tenter de saisir comment un micro-territoire insulaire perçoit l'interdiction qui lui est faite par l'Union européenne d'une technique de pêche dont vit une partie de sa population. Est-il possible d'entrevoir à cette occasion la réalité d'un espace politique européen, qui n'est souvent concrétisé par les acteurs sociaux qu'en termes catégoriels¹ ? Le choix un peu baroque qui m'a amené à travailler sur les pêcheurs et l'Europe a enrichi ma compréhension générale de l'Union européenne, en y intégrant deux dimensions essentielles à la formation de cette entité : celle des acteurs sociaux et celle des territoires. À mesure que *L'Amiral Bougainville* affronte les paquets de mer, je prends conscience que la dernière pêche aux filets maillants dérivants des thoniers de l'île d'Yeu sera peut-être aussi, pour moi, le dernier « terrain » d'une recherche de plusieurs années.

Retour sur une décision européenne

À 18 kilomètres des côtes vendéennes, l'île d'Yeu est, après la Corse, l'île de la métropole la plus éloignée du continent. Si le tourisme est devenu aujourd'hui sa première source de revenus, avec une population qui passe de 4 900 habitants pendant l'année à 27 000 en juillet et août, la pêche y est toujours un secteur d'activité dynamique. En 2000, l'île d'Yeu affichait encore une flotte de pêche de 64 navires employant 292 marins et une production d'environ 4 000 tonnes de poisson, dont 2 000 vendues sous la criée locale. Le secteur de la pêche est estimé représenter encore entre 18 et 20 % des emplois en 2000 et faire vivre, directement ou indirectement, environ 2 000 personnes.

L'île d'Yeu est surtout la dernière île française de l'Atlantique qui possède une pêche hauturière de quelque importance. Au milieu des années quatre-vingt, les armateurs artisans locaux se sont spécialisés dans une pêcherie saisonnière : celle du thon germon au filet maillant dérivant. En 2001, vingt-quatre bâtiments pra-

tiquaient encore cette pêche, entre juin et octobre, dans l'Atlantique du Nord-Est. En début de saison, les navires descendaient jusqu'aux Açores puis remontaient progressivement vers l'Irlande au cours de l'été, suivant les déplacements des bancs. Le chiffre d'affaires annuel des 24 entreprises germonnières de l'île d'Yeu représentait 4,6 millions d'euros en 2000. Pour la plupart des armements islais, le thon germon constituait environ 50 % du chiffre d'affaires annuel, le reste de l'année étant consacré à la pêche d'espèces diverses comme la sole ou le merlu, avec des filets classiques, dans le golfe de Gascogne.

Jusqu'aux années soixante, la pêche au thon germon était pratiquée par des navires pêchant à la ligne ou à la canne, comme c'est encore le cas aujourd'hui au Pays Basque espagnol. Cette technique, jugée trop peu rentable, a connu un lent déclin à l'île d'Yeu et avait quasiment disparu au début des années quatre-vingt. La pêche au thon a été réactivée en 1986 sous l'impulsion des techniciens de l'Ifremer qui y ont expérimenté, tout comme au pays Bigouden, le filet maillant dérivant. Cette technique consiste à laisser dériver un filet maintenu en surface par des flotteurs et en profondeur par des poids, et dans lequel les poissons viennent se prendre. Son utilisation pour la pêche au thon a vite été appréciée par les patrons de l'île d'Yeu, leur production annuelle passant de 125 tonnes en 1987 à 2 177 tonnes en 1992. Mais en même temps, le filet maillant dérivant a suscité l'hostilité des associations écologistes, et notamment de Greenpeace, qui avait mené des campagnes spectaculaires contre son utilisation par les navires japonais et coréens dans le Pacifique. Leur principal argument est qu'il s'agit d'un engin peu sélectif, qui capture au passage des mammifères marins, en particulier des dauphins.

Dès le début des années quatre-vingt-dix, les critiques des organisations écologistes ont été instrumentalisées par les pêcheurs espagnols de la côte cantabrique, en particulier basques. Ces derniers voyaient dans la nouvelle technique une concurrence menaçant à terme leur propre production et risquant de faire baisser les cours sur le marché. L'alliance entre Greenpeace et les pêcheurs espagnols, sur fond de débat international à l'ONU sur l'interdiction des filets maillants dérivants, a conduit à porter l'affaire dans les enceintes de l'Union européenne². Une décision du Conseil des ministres européens de la Pêche, en octobre 1991, a ainsi obligé les navires armés d'un tel filet à les limiter à une longueur maximale de 2,5 km dans les eaux communautaires, à l'exception de la Baltique. Suite aux fortes pressions des pêcheurs français, notamment de l'île d'Yeu, une dérogation a néanmoins permis aux armateurs qui avaient pratiqué la pêcherie dans les années précédentes de continuer à utiliser des longueurs de 5 km jusqu'au 31 décembre 1993. Les tensions en mer sont devenues fréquentes ; elles ont atteint un degré de violence rarement égalé en juillet 1994, lorsque le navire islais *La Gabrielle* fut abordé et endommagé par plusieurs thoniers espagnols. L'idée d'une interdiction pure et simple a continué à faire son chemin. Elle a reçu un écho de plus en plus favorable

auprès des institutions européennes et des gouvernements de l'Union, sensibles à la protection des mammifères marins en dépit d'études scientifiques montrant que les prises accidentelles de dauphins étaient limitées. En juin 1998, le ministre britannique de la Pêche, Elliott Morley, proche des associations de protection des animaux, fait voter à la majorité qualifiée l'interdiction totale de l'engin dans les eaux communautaires, toujours à l'exception de la Baltique, à compter du 1^{er} janvier 2002. Seuls les ministres français et irlandais votent contre, leur collègue italien s'abstenant. L'interdiction est accompagnée d'un plan européen d'aides à la reconversion des flottes. C'est la première fois que l'Union européenne proscriit formellement l'utilisation d'une technique de pêche.

À l'île d'Yeu, l'interdiction est reçue par les marins, et plus largement par la population locale, comme un mauvais coup de Bruxelles contre une activité économique rentable. La mobilisation du gouvernement français, des organismes professionnels nationaux comme le Comité national des pêches maritimes, et même d'organisations écologistes comme Robin des Bois, qui conteste le diagnostic de Greenpeace sur les prises de dauphins, ne peut rien y faire. La dernière bataille des armateurs et de la commune de l'île d'Yeu est le dépôt, en septembre 1998, d'un recours contre la décision du Conseil des ministres européens devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes, les lourds frais d'avocat étant réglés grâce à une collecte de fonds auprès de collectivités locales et d'acteurs privés. En février 2000, le recours est jugé irrecevable au motif que la décision d'interdiction concerne toute l'Union européenne et non l'île d'Yeu en particulier³. Les magistrats européens ont décliné l'offre du maire et des marins de l'île de se rendre sur place pour étudier les conséquences de la décision. La seule perspective laissée par Bruxelles est celle des primes à la reconversion – soit à d'autres techniques de capture du thon germon, soit à la pêche d'autres espèces. Les pêcheurs de l'île d'Yeu décident de pêcher au filet dérivant jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la campagne de 2001.

L'Europe vue du Comité local

Les façades blanches de Port-Joinville se rapprochent. Je pense aux professionnels que j'avais rencontrés avant la décision de juin 1998 : Bernard G., Sébastien C., Bruno G. Dans quel état d'esprit vais-je les retrouver ? Quelles leçons ont-ils tirées de l'interdiction et, surtout, quelle influence cette dernière a-t-elle sur leur positionnement à l'égard du projet politique européen ? Je suis attendu par deux journalistes, Laurent Cibien et Patrice Lorton, qui vont réaliser un documentaire pour Arte sur la dernière campagne germonière⁴. Je suis supposé descendre du bateau « comme s'ils n'étaient pas là avec la caméra ».

Comme arrivée discrète, c'est assez réussi. Les vieux islais, qui ne manquent aucun débarquement de la vedette venant du continent, se demandent qui la télé vient encore filmer. Le journaliste d'Arte me questionne tout de suite sur l'objet de mes recherches à l'île d'Yeu. Un petit attroupement se forme autour de nous. L'interview finie, un homme s'approche, casquette sur le crâne. Il se présente comme un ancien pêcheur qui a fait partie pendant plusieurs années de l'équipage du germonier *Le Sourdon*.

— *J'ai entendu ce que vous avez dit. On s'est fait avoir parce que l'Europe a décidé de vendre la pêche à l'Espagne. On n'en veut plus, des Espagnols, ici. Avant, par gros temps, il arrivait que l'un d'eux vienne mouiller dans le port. Ils n'ont plus intérêt à se pointer à l'île d'Yeu, je vous le dis !*

Et tous ces travaux savants sur la constitution d'un espace public européen, qui nous disent que l'Europe se construit quotidiennement dans l'échange... En tout cas, pas de doute, je suis dans l'ambiance. Pratiquement tous les fileyeurs sont à quai. Ces bateaux ont de l'allure, et des noms belliqueux : *Requin Bleu*, *L'Amazone*, *P'tit Loup*. Je m'attendais, en pleine saison du thon, à n'en trouver que quelques-uns en repos au port. L'ancien pêcheur de tout à l'heure explique :

— *Les patrons sont tous à terre parce que demain, ils ont une réunion importante au Comité local des pêches. Ils seront reçus jeudi par le ministre à Paris et il faut qu'ils préparent leur position.*

En professionnels avertis, les deux journalistes d'Arte avaient déjà l'information. J'essayerai comme eux, lundi matin, d'assister à cette réunion. Un coup de fil donné le soir même au secrétaire du Comité local des pêches me laisse penser que c'est envisageable. Cela vaudra tous les rendez-vous individuels.

Lundi, 11 heures : le temps est au beau fixe et les patrons sont tous réunis devant les bureaux du Comité local. Les deux journalistes d'Arte et un de leurs collègues de FR3 Nantes sont là. La plupart des patrons sont calmes et acceptent la présence des caméras ; d'autres menacent au contraire de ne pas assister à la réunion si les journalistes ne s'en vont pas. Des accusations fusent :

— *C'est vous qui nous avez bousillé notre métier avec vos images sur les dauphins. Et puis, Arte a diffusé un film il y a quelques années qui faisait la part belle aux Espagnols.*

Le président et le secrétaire du Comité local des pêches tranchent :

— *Les journalistes pourront filmer la salle de réunion mais ne pourront pas assister aux débats. En revanche, vous pouvez rester,* me dit le secrétaire. *J'ai lu votre livre et ça va.*

J'apprécie l'avantage d'être chercheur plutôt que journaliste... Les patrons, le maire, l'administrateur des affaires maritimes, le président de l'organisation des producteurs de pêche de l'île d'Yeu prennent place dans la salle de réunion. Le silence est pesant. Je suis frappé de constater combien, dans l'ensemble, les patrons présents sont jeunes. Ceux de *La Gabrielle* et du *Requin Bleu* n'ont pas trente ans. Si l'ambiance est lourde, c'est parce que tous ne sont pas d'accord sur la reconversion.

Marc J., le patron de *L'Amazone*, et Christian R., celui de *P'tit Loup*, ne veulent pas croire à la fin du filet maillant dérivant le 31 décembre 2001. Ils s'accrochent à l'idée de continuer en expérimentant la technique dite de la thonaille. Il s'agit d'un filet utilisé pour la pêche du thon rouge en Méditerranée, que le ministre Glavany se serait engagé à défendre auprès des patrons méditerranéens, à condition qu'on l'empêche de dériver par l'adjonction d'ancres flottantes. Le patron de *P'tit Loup* fait savoir qu'il a expérimenté une thonaille cet été en Atlantique, et qu'il a fait 13 tonnes en 19 levées. Il a pêché surtout du gros thon blanc, un peu de thon rouge et de l'espadon.

— *Pourquoi les gars de Méditerranée pourraient-ils continuer et pas nous ? On est des Français comme les autres. On va demander au ministre le droit de faire de la thonaille dans les eaux françaises. On ajoutera en plus des repoussoirs à dauphins.*

Bernard G., propriétaire de deux bâtiments, n'y croit pas beaucoup. Il sait que l'interdiction du filet maillant dérivant a visé surtout les navires de l'Atlantique et que, politiquement, le gouvernement doit en tenir compte. Lui-même a décidé d'accepter la prime de reconversion de l'Union européenne, qui s'élève à 1,8 million de francs par navire, pour en construire deux nouveaux qui pratiqueront une autre technique utilisée en Méditerranée pour la pêche au thon rouge : la senne tournante. Ce qui importe surtout à cet homme d'affaires, c'est que le ministre français de la Pêche l'aide à obtenir de son collègue des Finances la défiscalisation de son nouveau projet. Alors qu'une majorité de patrons espère encore conserver le filet maillant dérivant, Bernard G. semble en quelque sorte avoir tourné la page⁵.

L'Europe est étonnamment absente des débats. Ce qui est omniprésent, c'est l'État, le ministre. La discussion sur l'utilisation de la thonaille dans les eaux françaises est particulièrement révélatrice. Personne ne soulève le fait que les règles applicables dans la zone de pêche française doivent être compatibles avec le droit européen, et que le gouvernement pourrait être traduit devant la Cour de justice s'il ne le respectait pas. Pour les thoniers de l'île d'Yeu, l'État ne semble pas avoir de comptes à rendre à l'Europe.

Fût-ce en filigrane, plusieurs éléments de représentation de l'Europe se dégagent tout de même des débats. Tout d'abord, il se confirme que l'UE, dont les décisions régissent l'essentiel de l'activité des hommes qui m'entourent, ne leur paraît toujours pas un centre de pouvoir accessible aux professionnels. Le secrétaire du Comité local des pêches l'a dit sans détours en ouvrant la réunion :

— *Nous allons voir le ministre à Paris car on veut parler à un interlocuteur identifié et capable d'arbitrer. À Bruxelles, on n'a jamais su à qui il fallait s'adresser.*

Cette représentation d'un pouvoir européen lointain et diffus alimente à son tour des fantasmes. L'affirmation selon laquelle l'interdiction des filets maillants dérivants serait le résultat de tractations entre la Commission et l'Espagne en est un, bien entendu. Elle permet d'expliquer en termes simples une décision complexe

qui est le résultat d'une addition de flux différents émanant des gouvernements, des institutions européennes, de l'opinion publique mondiale, des ONG « vertes ». Certes, les décisions politiques nationales ne sont pas moins complexes que les décisions européennes. Mais elles peuvent être interprétées, voire légitimées, au moyen de grilles de lecture qui n'ont aucun équivalent à l'échelle européenne : jeu du gouvernement et de l'opposition, de la gauche et de la droite...

Ensuite, la réunion des thoniers attachés à la défense de leur métier montre combien l'Union européenne tend à déstabiliser les arrangements corporatistes nationaux. L'idée selon laquelle le Comité national des pêches maritimes, organisme de représentation de la profession, n'aurait pas suffisamment défendu l'île d'Yeu, revient constamment dans la discussion. Là encore, la perception ne correspond pas à la réalité, elle est même injuste à l'égard de membres du Comité national qui se sont investis comme ils ont pu dans la conduite du dossier. Mais le point essentiel est que ces derniers se sont trouvés dans l'incapacité de faire admettre aux pêcheurs constituant leur « base » que la force de la norme environnementale mondiale et les caractéristiques propres à la négociation communautaire (comme le vote à la majorité qualifiée au Conseil des ministres européens de la Pêche⁶) ne permettaient plus d'agir comme on le faisait naguère dans le seul cadre de l'État. En avançant de tels arguments, ils ont avoué à ceux qui les ont mandatés au plan national les limites de leur action et donc de leur légitimité.

La réunion confirme enfin que la circulation des idées et des intérêts en Europe ne donne pas nécessairement naissance à de nouvelles formes de solidarité transnationale, comme l'affirment un peu trop béatement bien des analystes. Les marins de l'île d'Yeu que j'écoute ce matin n'expriment aucune solidarité à l'égard de leurs collègues d'autres nationalités, en particulier irlandais, qui sont confrontés comme eux à l'interdiction du filet maillant dérivant. Ils sont au contraire convaincus que les Irlandais continueront à pêcher après le 1^{er} janvier 2002, parce qu'ils ont une « arme » dont eux ne disposent pas à l'encontre de l'Espagne : la fermeture des « bases avancées » qui permettent aux navires espagnols de débarquer du poisson en Irlande sans avoir à rentrer au port d'attache. Un patron n'hésite pas à affirmer que les Irlandais continueront d'utiliser « leurs filets de 20 km », alors que la limite officielle est de 2,5 km depuis 1994. Je ne peux que lui demander :

— *Vous les avez vus, ces filets de 20 km ?*

et m'attire la réponse prévisible :

— *Moi, non, mais il y a des gars qui les ont vus.*

Les défis de l'avenir ne sont pas forcément ceux que l'on croit

Travailler sur le secteur de la pêche, c'est rencontrer des hommes et des femmes qui se sont souvent formés seuls. À l'île d'Yeu, Bernard G. incarne la figure de ces

entrepreneurs autodidactes qui ont construit des entreprises prospères à force de travail et de persévérance.

Comme beaucoup d'islais de sa génération employés à la pêche, l'homme a commencé comme mousse à quatorze ans. Devenu patron de son navire, il a dû arrêter assez jeune la navigation pour des raisons de santé. Il est alors devenu l'un des principaux armateurs à la pêche de l'île. Bernard G. s'exprime bien et accepte volontiers d'être l'interlocuteur des responsables politiques et des médias. Fer de lance de la bataille contre l'interdiction des filets maillants dérivants, il est aussi le président de la commission du thon blanc au sein du Comité national des pêches maritimes. « Aller de l'avant » est l'une de ses expressions préférées. Pour autant, sa capacité professionnelle et sa pugnacité ne lui valent pas que des amis dans l'île.

Dans le salon de sa maison de l'île d'Yeu, Bernard G. me détaille ses projets de construction de deux nouveaux navires qui utiliseront des sennes tournantes. Je le provoque un peu :

— *Vous avez cinquante-huit ans et vous avez très bien gagné votre vie avec les filets maillants dérivants. Pourquoi ne pas tout vendre pour vous reconvertir dans l'hôtellerie (on manque de chambres à l'île d'Yeu) ou pour investir dans l'immobilier à Nantes ?*

— *J'y ai pensé. Mais je ne le ferai pas parce que j'ai un fils et une fille qui sont engagés dans l'entreprise. Et puis les essais à la senne que nous avons faits l'année dernière en Atlantique, avec un navire de Port-Vendres qui pêche habituellement le thon rouge en Méditerranée, m'ont convaincu que c'est rentable.*

En l'écouter m'exposer clairement son projet, je songe à ce que sera le paysage européen de la pêche dans vingt ans. Si Bernard G. a effectivement toutes les chances de réussir une reconversion à la senne, c'est aussi parce que cet avenir sera avant tout celui des armateurs capables d'affronter des investissements lourds et de réaliser des économies d'échelle en possédant plusieurs navires. Lui ne pense pas que l'Union européenne ait vendu la pêche aux Espagnols, car il sait très bien que l'avenir de la pêche hauturière européenne ne se joue pas entre Espagnols et Français. Et il a raison : cet avenir dépend plutôt de la capacité de certains armateurs à s'adapter à la concurrence mondiale. D'où le heurt entre un mouvement de concentration des entreprises sous l'effet du marché et un métier de pêcheur qui s'est construit historiquement autour de la figure du petit artisan.

— *Et si, demain, vous deviez vendre votre armement à des capitaux espagnols, le feriez-vous ?*

Bernard G. n'est pas prêt à me dire oui. Il insiste sur le fait que l'activité devrait en tout cas rester à l'île d'Yeu.

Repensant à la réunion de la veille au Comité local, je comprends le combat pour l'utilisation de la thonaille dans les eaux françaises en me disant toutefois que, à terme, c'est la question du sort de tous les pêcheurs artisans européens, quelle que soit leur nationalité, qui est posée. Il me vient une idée saugrenue : les artisans basques espa-

gnols menés par leur leader charismatique Esteban Olaizola, qui ont tant combattu les fileyeurs de l'île d'Yeu et qui défendent bec et ongles le modèle de la pêche artisanale, deviendront peut-être les alliés objectifs de demain.

Nous ne voulons pas devenir une tribu d'Indiens

Je suis parti à l'île d'Yeu en pensant que l'interdiction du filet maillant dérivant devrait avoir des conséquences importantes non seulement sur les germoniers mais aussi sur toute l'économie de l'île. Les entretiens avec les directeurs de la criée et de l'organisation des producteurs de pêche m'amènent à nuancer. 10 % à peine du thon germon pêché par les navires de l'île d'Yeu est vendu sous la criée locale. Le reste, destiné à l'industrie de la conserve, est débarqué directement à Concarneau, à Lorient et aux Sables-d'Olonne. Il est vrai qu'il peut y avoir des effets induits. Si les germoniers se mettent à pêcher la lotte et le merlu au large des côtes vendéennes, qu'advient-il des petits navires côtiers ? De même, la conserverie artisanale du Quai Carnot, qui met du thon en boîte pour les épiceries fines, ne pourra plus recourir au label « Produit de l'île d'Yeu ».

Mais il m'apparaît assez vite que la mobilisation des islais contre l'interdiction européenne n'est pas liée uniquement à la question économique. Le maire, Maurice Coustillères, élu pour la première fois aux élections municipales de 2000, accepte de me recevoir. Il a un accent du Sud-Ouest, dont je m'étonne : comment est-il arrivé dans ce fauteuil de premier magistrat de l'île d'Yeu ? Il m'explique qu'il est instituteur à la retraite. Nommé à Port-Joinville il y a presque quarante ans, il y est resté. S'il tient à dire que, même dans cette terre de Vendée, les querelles entre école publique et école privée relèvent désormais de l'histoire, il ne peut s'empêcher de s'étonner avec un large sourire :

— *Je n'aurais jamais imaginé au début de ma carrière que je deviendrais un jour le maire, moi l'instituteur public qui incarnais le diable !*

Le maire est conscient de l'apport que représente le tourisme pour l'économie insulaire, tout en étant soucieux ne pas la voir devenir tributaire de cette seule activité.

Les ministres européens de la Pêche n'ont pas pris garde à la dimension territoriale lorsqu'ils ont interdit le filet maillant dérivant. En gardant une pêche hauturière active, les islais veulent demeurer une île vivante toute l'année. Comme me le dit l'un d'eux au café *Le Navigateur* :

— *Garder la pêche, c'est ne pas être transformé en une tribu d'Indiens que l'on viendra photographier quatre mois l'année, comme à Belle-Île.*

Je comprends que, si l'affaire du thon germon nourrit un sentiment antieuropéen chez de nombreux islais⁷, c'est aussi par peur de l'endormissement. Le germon est devenu un projet local symbolisant la résistance à cette peur. Depuis l'interdit européen du 8 juin 1998, on a d'ailleurs réinventé sur l'île une tradition thonière.

Par exemple, les commerçants et les habitants organisent, à la fin de la campagne germonière, une « fête du thon » inconnue il y a encore quelques années. Les familles redécouvrent des recettes culinaires anciennes de thon germon que Bernard H., le patron de la conserverie, dit mettre à profit pour la confection de ses produits. Bref, ici comme ailleurs, « la localité – qu'elle soit d'ordre matériel, social ou idéologique – doit toujours être produite, maintenue, cultivée. [...] Les petites sociétés s'emploient à produire du local pour se protéger de l'effet corrosif que peut avoir tout événement accidentel »⁸. La décision européenne du 8 juin 1998 est un « événement accidentel ». Elle a contribué à créer du « local » dans l'imaginaire des habitants de l'île d'Yeu.

Je reprends la vedette pour le continent avec une question non résolue : faut-il une situation conflictuelle pour que l'Europe occupe le devant de la scène dans un territoire donné ? L'Union trouve-t-elle sa pleine visibilité uniquement sur fond de crise, lorsqu'elle est envoyée au banc des accusés ? Car, après tout, l'Union européenne, ce sont aussi des aides régionales substantielles aux territoires et des programmes favorisant leur développement économique. Bernard G. est venu me dire au revoir sur l'embarcadère. Au loin se découpe la silhouette massive de *La Gabrielle* qui quittera Port-Joinville le soir même pour l'une de ses dernières prises de thon en mer d'Irlande. Un attroupement d'enfants attire mon attention. L'armateur m'explique que c'est un jeune dauphin qui, depuis quinze jours, s'est invité dans le bassin de Port-Joinville. Il est devenu le compagnon de baignade des nageurs. Sans rancune. ■

Christian Lequesne est directeur adjoint du CERI et auteur de *L'Europe bleue. À quoi sert une politique communautaire de la pêche ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

E-mail : lequesne@ceri-sciences-po.org

1. Marc Abélès, *En attente d'Europe*, Paris, Hachette, 1996.

2. La résolution 44/125 du 12 décembre 1989 appelle à « des moratoires sur toutes les opérations de pêche hauturière aux grands filets maillants dérivants ».

3. Affaire T-138/98, arrêt du Tribunal du 22 février 2000.

4. *La dernière prise*, de Laurent Cibien et Patrice Lorton, a été diffusée dans la série « Reportages » sur Arte, le 7 octobre 2001.

5. Depuis l'été 2001, un autre armateur islais a fait le choix de construire un nouveau navire qui utilisera une senne tournante.

6. Le Président du Comité local des pêches de l'île d'Yeu s'étonne ainsi que le ministre de l'Autriche, pays sans façade maritime, ait pris part au vote du Conseil le 8 juin 1998.

7. En septembre 1992, 65,72 % des islais ont voté contre le traité de Maastricht.

8. Arjun Appadurai, « Mondialisation, recherche, imagination », *Revue Internationale des sciences sociales* n° 160, juin 1999, p. 260.